

Le citoyen Louis Joseph MEYNIER de Laurac

Par Jean ROUVIERE



A l'aide de quelques documents retrouvés à Laurac, mais surtout par les recherches aux Archives Départementales à Privas, nous avons rassemblé différentes informations sur ce qui s'est passé dans notre commune durant la Révolution.

Il est vite apparu que beaucoup d'événements locaux durant cette période, ont été influencés ou dominés par un citoyen de Laurac, Louis Joseph Meynier, Administrateur au Directoire du District du Tanargue siégeant à Joyeuse, puis devenu Commissaire du Gouvernement près le Tribunal du troisième arrondissement de l'Ardèche siégeant à Largentière.

Louis Joseph Meynier est cité à plusieurs reprises par l'Abbé Charles Jolivet dans « *les Chouans du Vivarais* ». Il le qualifie « *un des plus combatifs parmi les partisans des nouvelles idées* ».

Louis Joseph Meynier est né le 15 avril 1765 à Laurac de Joseph Pierre coseigneur de Valgorge et de Marie Prévôt. La maison familiale est située au cœur du village près du château de Laurac, légèrement en contrebas de celui-ci. Si le château fut démoli au début du 19^e siècle pour permettre l'édification de l'église actuelle, la maison Meynier est toujours-là. Elle est située légèrement en retrait de la montée de l'église, à droite dans la petite rue qui descend à la place Galfard.

Dans les documents de l'époque révolutionnaire, Louis Joseph Meynier est parfois surnommé « *Malet* ». Ce surnom était attaché à sa famille. Il était le nom patronymique de sa grand-mère Isabelle de Malet née en 1696 et qui avait épousé Guillaume Meynier né en 1697.

Il y avait à l'époque plusieurs familles Meynier à Laurac.

Son frère cadet, Paul Antoine Ignace Beauvoir Meynier né le 13 février 1768 à Laurac, fut officier d'infanterie. On le retrouvera plus tard.

D'après les documents retrouvés, Louis Joseph Meynier n'apparaît qu'en 1789. Il est alors âgé de 24 ans. Il est élu député, conjointement avec Prévôt, par la communauté de Laurac, pour porter à l'assemblée réunie le 26 mars 1789 à Villeneuve de Berg, le cahier de doléances de Laurac, pour les Etats Généraux.

Il figure en tête de l'extrait du Rôle de la Milice nationale de la commune de Laurac nommée le 25 juillet 1789. Cette liste comprend 210 noms alors que la population de la paroisse dépassait très légèrement les mille habitants.

Sur le Rôle de la taille de cette année 1789, il apparaît pour payer 87 livres, ce qui le situe au deuxième rang des imposables. Le seigneur de Laurac Monsieur Jacques Henry Vézian ne figure sur cet état que pour 46 livres.

On trouve Louis Joseph Meynier pour la première fois siégeant au District du Tanargue à Joyeuse, le 1^{er} novembre 1791, lors de la réunion du Conseil d'administration de cette Assemblée.

Le 13 novembre 1791, il dépose une réclamation auprès du Président du Directoire du Tanargue à l'occasion de la nomination de Monsieur Durand en qualité de membre de ce Directoire (A.D. L. 861).

Le mercredi 4 janvier 1792, le conseil d'administration du district du Tanargue, sous la présidence de Monsieur de Sauveplane, déclare nulle la nomination de Mr. Durand.

Le Directoire appelle Meynier « *Malet* » en qualité de quatrième membre du Directoire. Meynier accepte. (A.D. L. 861)

Le 28 janvier 1792, Gimbert, également administrateur de ce District écrit que Meynier a été nommé quatrième membre sur protection et favoritisme.

Le 5 février 1793, le Directoire du District du Tanargue nomme Meynier pour présider à l'organisation de la Garde nationale du District (A.D. L. 862).

En mars 1793, le département de l'Ardèche est avisé qu'il doit fournir 3500 hommes dans le cadre du recrutement des 300 000 hommes, selon le décret de la Convention Nationale du 24 février 1793.

Le District du Coiron doit en fournir 604, celui du Mézenc 1216, celui du Tanargue 1680.

Meynier est nommé commissaire pour faciliter les opérations de recrutement dans le canton de Largentière. (A.D. L. 862).

Le 17 mars 1793, le Procureur syndic du District du Tanargue écrit à Meynier, commissaire à Largentière chargé du recrutement, afin qu'il effectue tout de suite la reconnaissance des effets qui se trouvent dans le château de l'émigré François Denis Auguste Beauvoir-Grimoard, dit Beauvoir-Duroure ou encore plus couramment « *Brisson* », Comte et Seigneur de Largentière ; château situé à Sanilhac.

Meynier est également chargé de la reconnaissance des effets qui se trouvent dans le couvent des religieuses à Largentière.

Le 18 mai 1793, Meynier est nommé par le Directoire du District pour se transporter avec le Commissaire du Département, à Courry, à la limite du département du Gard où se forment des rassemblements contre-révolutionnaires. (A.D. L. 862).

Les dimanches 14 et 21 juillet 1793, Meynier aidé de Jean-François Dupuy secrétaire, procède au château de Sanilhac à la vente aux enchères des meubles et effets de l'émigré Beauvoir-Grimoard dit Brison.

On note sur les procès-verbaux de cette vente, une forte proportion d'acquéreurs habitants Laurac. (A.D. Q. 516).

A cette époque-là Joseph Louis Meynier est également chargé de vendre les bestiaux du domaine de Laborie ayant appartenu à l'émigré Vogüé.

Le 5 octobre 1793, Meynier est chargé par le District du Tanargue, siégeant toujours à Joyeuse, de se rendre dès le lendemain à Largentière afin de lever le scellé apposé sur les archives du château de l'émigré Brison ; d'en extraire tous les titres féodaux, tout en conservant les papiers titres et documents fondant des droits non frappés d'abolition et devant tourner au profit de la République.

Le Directoire considérant que la loi du 17 juillet 1793 ordonne que tous les titres féodaux soient livrés aux flammes, nomme Meynier, Administrateur du District pour « **brûler ces titres féodaux dimanche prochain à l'issue des vêpres ; d'assister à cet incendie ; d'animer par son exemple l'énergie des braves Républicains de Largentière et de les encourager dans la haine des Rois et des oppresseurs des peuples** » (A.D. L. 862 – 192).

Le 30 brumaire, An second de la République (20 novembre 1793), le Directoire du District du Tanargue, sur réquisition du citoyen Reynaud représentant du Peuple français envoyé par la Convention Nationale dans les départements de la Haute-Loire et de la Lozère, procède à la suspension provisoire des administrateurs Thoulouze, Pavin et Meynier.

Ils sont accusés de malversations et dilapidations commises dans le District à l'occasion de l'habillement et de l'équipement des hommes recrutés selon le décret de la Convention Nationale du 24 février 1793 (A.D. L. 862 page 192).

L'arrêté du Directoire précise qu'à cette occasion les sieurs Thoulouze, Pavin et Meynier seront mis en état d'arrestation, les scellés sur leurs papiers meubles et effets et qu'il sera établi des séquestres sur leurs biens.

Meynier est remplacé par Blachère au Directoire du District.

Malgré sa suspension au Directoire depuis le 20 novembre 1793, Meynier dénonce, lors de l'assemblée du District du 22 juin 1794, la faiblesse du Comité de Surveillance de Laurac. Selon lui, à Laurac, les fêtes décadaires ne sont pas chômées. Au contraire les citoyens ne travaillent pas les dimanches et jours de fêtes religieuses. Il ajoute que pour cette raison une partie de la municipalité et le Comité de surveillance sont tournés en dérision. Il précise que le jour de la Fête-Dieu, les ouvriers de l'atelier de lessivage du salpêtre qui travaillaient ont été insultés par trois femmes (A.D. L. 864 page 122).

Au cours de la même séance, ce 22 juin 1794, Meynier bien que suspendu de ses fonctions d'administrateur pour malversations, se plaint devant l'assemblée qu'en haine de ce qu'il avait concouru à l'arrêté du Directoire du 27 floréal sur la non célébration des fêtes décadaires, des inconnus lui coupèrent, il y a environ 15 jours, plusieurs mûriers et lui dévastèrent une vigne dans ses propriétés à Laurac (A.D. L. 864 page 123).

Le 18 messidor de l'An deux (6 juillet 1794) le Comité de Salut Public de la Convention Nationale statuant sur le rapport du représentant du Peuple envoyé par l'Armée des Alpes, réhabilite les administrateurs Thoulouze, Pavin et Meynier, suspendus de leurs fonctions pour prévarication, le 20 novembre 1793.

Dans son rapport, le représentant du Peuple Chateaufort Randon explique qu'il y a eu erreur dans l'inculpation, que les comptes de leur administration vérifiés deux fois ont été retrouvés parfaitement exacts ; que leur civisme et leur probité sont notoires et qu'ils sont réclamés par tous les Républicains du Pays.

Parmi les signataires de cet arrêté du Comité de Salut Public figurent Robespierre et Saint-Just.

Meynier s'occupe activement de la commune de Laurac. Il intervient à deux reprises en l'An trois pour qu'un secours en grains soit accordé à ses habitants. Il écrit à ce sujet « **Je viens aujourd'hui joindre mes prières aux leurs pour accélérer ce secours. Plus de 60 familles n'ont pas du pain depuis plus de 15 jours et aucun moyen pour s'en procurer** ». Ce blé sera délivré à raison de vingt quintaux pour la municipalité de Laurac qui devra le faire prendre à ses frais à Comps près de Beaucaire.

Meynier était influent et craint dans le District. La lettre obséquieuse que lui adresse Blachère, maire de Montréal, le 11 juillet 1796 est significative : « **Voilà mon cher Meynier, le maire et dix municipaux de Montréal qui voudraient effacer la mauvaise impression qu'on a pris sur le compte de la communauté. Ils ont toujours passé pour aristocrates mais ils sont et veulent être patriotes. Cette aristocratie dont on les accuse est l'erreur de deux ou trois personnes et non de toute la communauté. Cependant ils craignent qu'au retour de l'armée tous ne soient punis de la faute de quelques-uns. Ils viennent de planter l'arbre de la Liberté et ils sont prêts à donner des preuves plus efficaces de leur patriotisme.**

Ils désireraient qu'on permît à quelques-uns des leurs d'aller renforcer notre armée. Je vous prie de les présenter à Monsieur Boissé et au Directoire ; je ne doute pas que ces messieurs ne se prêtent à tout ce qui pourrait éviter des violences et des mauvais traitements à ces pauvres villageois.

La nouvelle de votre maladie m'avait inquiété. Je vois avec plaisir que ce n'est rien et que vous pouvez encore être utile à la Patrie.

Adieu, je vous embrasse. Je vous prie de faire agréer à M. Boissé les choses les plus pressées de ma part. Blachère ». (A.D. L. 896).

Le 27 août 1798, Meynier, Commissaire du Gouvernement près le Tribunal de Largentière écrit : « **les brigands rôdent toujours à nos portes et menacent de nous assassiner. Je ne sors de ma commune qu'avec quatre soldats. J'ai été deux fois cette décade dans la nuit à leur poursuite avec quarante hommes, mais malheureusement nous les avons toujours manqués** » (Fonds Mazon).

Le 19 février 1800, il écrit encore : « **Je ne vous parle plus de nos malheurs car il n'en faut plus parler puisqu'on n'y fait pas même attention. Il faut prendre le parti projeté depuis longtemps d'aller chercher un asile dans des terres plus heureuses.**

Hier matin, Turc, un officier de santé revenant d'Uzer voir des malades fut assailli par la bande de brigands et il dut son salut à la vitesse de son cheval » (Revue du Vivarais).

Il écrit à Gleizal, Rédacteur au Conseil des Cinq Cents le 15 mai 1801 : « **Des émissaires parcourent les campagnes et répandent les bruits les plus alarmants et les plus absurdes pour empêcher les conscrits de partir et certes ils ont bien réussi à leurs projets car aucun ne veut marcher. Il y a à Laurac dans ma commune, 5 à 6 hommes dans chaque maison de conscrit et malgré cela, les pères et mères disent qu'ils aiment mieux voir manger tous leurs biens plutôt que de voir partir leur enfant, tant ils sont fanatisés.**

Je ne sais pas à quoi pense le général Mollye qui reste tranquille chez lui tandis qu'il devrait agir comme son prédécesseur pour faire arrêter les brigands qui nous désolent, et faire partir les défenseurs de la Patrie. Je ne connais pas quelle conduite tient cet homme qu'on dit Républicain. Je vous assure que nous regrettons bien Motte »

Il termine sa lettre en faisant part à Gleizal du chagrin, qu'il a de ne pas avoir des nouvelles de son frère depuis 4 mois. Celui-ci est lieutenant d'infanterie dans l'armée d'Italie.

Louis Joseph Meynier, Commissaire du Gouvernement près le Tribunal de Largentière, se marie le 18 avril 1803 avec demoiselle Thérèse Pavin, fille de Hyacinthe Pavin médecin et de Catherine Richard.

Le 1^{er} avril 1804, vers 7 heures du soir, la maison Meynier à Laurac, est attaqué à coups de pierres par un groupe de jeunes hommes.

Aussitôt le frère cadet de Louis Joseph : Paul Beauvoir Meynier, officier retiré, se lance à la poursuite des assaillants avec les serviteurs de son frère. Il est grièvement blessé d'un coup de feu, à la cuisse et au pied ; ceci à la sortie du village, sous un arceau de la maison Constant.

Le surlendemain Louis Joseph Meynier écrit au citoyen Préfet et lui fait la narration des faits qui dès le départ sont qualifiés « **d'assassinat** ».

Le frère cadet s'en tirera, mais cet événement va donner lieu à un déchaînement de passions. On parle des brigands, puis d'un règlement de compte sentimental par des jeunes gens de Ruoms et de Pradons ; enfin de la vengeance d'un conscrit réfractaire de la commune pour lequel Meynier avait refusé d'intervenir.

Louis Joseph Meynier qui rédige ses longues lettres sur papier à en-tête du Tribunal de Largentière change plusieurs fois d'opinion sur les suspects éventuels. Il accuse le maire de Laurac de s'être laissé influencer par Roure ex-juge de paix de Largentière. Il écrit ceci : « **Roure, ex-juge de paix, mon parent et mon ennemi inconciliable depuis le commencement de la Révolution parce que je ne voulus pas être de son bord** ».

A ce propos il explique au Préfet que Roure, rédacteur du procès-verbal au nom du maire de Laurac, « **a rédigé à sa guise, se délectant d'avance de pouvoir donner un coup de patte à mon frère qu'il haït parce qu'il est militaire et qu'il a servi la République** ».

Aujourd'hui, on peut retenir, comme l'a écrit l'Abbé Jolivet que Louis Joseph Meynier a été un homme courageux, combatif, partisan et ardent défenseur des nouvelles idées.

Il apparaît qu'à Laurac, dès 1789, il a pris l'initiative et a eu une influence importante sur les habitants. Il a acquis de l'expérience et de l'autorité au District du Tanargue, ne ménageant pas ses efforts pour lutter contre l'Ancien Régime. Sa réhabilitation en l'An deux par le Comité du Salut Public démontre bien qu'il était considéré comme dynamique et authentique Républicain.

Cependant, à Laurac, à partir de cette époque, on perçoit qu'il n'est plus suivi par la majorité de la population même s'il est craint.

Louis Joseph Meynier est décédé à Laurac le 19 mai 1835 à l'âge de soixante-dix ans.

Son épouse Marie Thérèse Mélanie Pavin née le 26 février 1784 à Joyeuse et y décède le 22 janvier 1878.

Ils eurent 3 enfants :

- Louis Arsène en 1804 à Laurac, marié en 1831 à Les Vans avec Pauline Romieu, établi médecin à Joyeuse où il est le maire de 1848 à 1861. Il décède en 1861 à Joyeuse.

- Marie Françoise Elizabeth en 1806 à Laurac, mariée 1831 à Laurac avec Vital Barthélémy Clément Forestier. Elle décède en 1889 à Joyeuse.

- Louis Emile en 1825 à Laurac, marié à Paris en 1853 avec Apolline Aglaë Clausse, officier de la Paix de la ville de Paris, Il décède en 1897 à Agnetz (Oise).

